



Le Comité Unique de Concertation du GAL SOCLe

Le Comité Unique de Concertation est l'instance de pilotage du programme LEADER du GAL SOCLe. Il se réunit en moyenne une fois par trimestre pour décider des orientations stratégiques du programme et sélectionner les projets qui pourront bénéficier d'une subvention LEADER.

Le Comité Unique de Concertation est un organe participatif constitué :

-d'un collège privé [acteurs socioprofessionnels, représentants d'associations...] composé de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants ;

-d'un collège public [élus locaux] composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.